

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 7 avril 2015.

PROCÈS-VERBAL de la 313e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 mars 2015, à 20 h 00, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Michael Prince, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Alain Cloutier, directeur général adjoint et directeur des communications, Me Sophie Gareau, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines et M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines.

SONT ABSENTS : M. Bernard Gauthier, conseiller, M. Guy Faucher, directeur général et Mme Chantale Gilbert, trésorière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare l'assemblée ouverte.

RÉSOLUTION 2015-125

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE l'ordre du jour de la 313e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 mars 2015 à 20 h 00, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-126

Approbation du procès-verbal de la 312e séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le procès-verbal de la 312e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 2 mars 2015 à 20 h 03, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Explications par le maire sur le premier projet de règlement 2015-12.

Le projet de règlement 2015-12 vise à amender la partie A de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14, en autorisant spécifiquement à l'intérieur de la zone 646-Cb l'usage *Vente et location de machinerie compacte*.

Ce projet de règlement fait suite à la résolution 2015-39 adoptée par le conseil de ville lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier dernier, en tenant compte que cet usage ne s'avère pas plus contraignant que les autres usages déjà autorisés de cette zone.

La zone concernée se situe de part et d'autre de la 3e Avenue, entre la rue des Eaux-Nettes et le chemin de la Mine-École.

Ce projet de règlement ainsi que les plans s'y rattachant, le cas échéant, sont disponibles pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis public;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à recevoir l'approbation des personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 2015-127

Adoption du premier projet de règlement 2015-11.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le premier projet de règlement 2015-11 amendant le règlement de zonage 2014-14 en autorisant spécifiquement dans la zone 900-1a, l'usage 5891 *Service de traiteur* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-128

Adoption du premier projet de règlement 2015-13.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le premier projet de règlement 2015-13, amendant les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14, visant à créer une nouvelle zone 942-Pb à même une partie de la zone 807-Pb, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-129

Adoption du premier projet de règlement 2015-14.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le premier projet de règlement 2015-14 amendant les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 à des fins de concordance avec le règlement 2014-13 adoptant le Plan d'urbanisme, visant à agrandir la zone 405-RU à même une partie des zones 401-RN et 404-RU, et d'y autoriser spécifiquement les usages 487 *Récupération et triage de produits divers* (à l'exception de 4875 *Récupération et triage de matières polluantes et toxiques*), 8311 *Exploitation forestière*, 851 *Extraction du minerai* et 855 *Service professionnel minier*, spécifiés à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec (MEFQ), soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2015-130

Mandat à JP Lacoursière inc., pour réaliser une étude de sécurité sur le système de réfrigération au Centre Air Creebec et à l'Aréna Kiwanis.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE JP Lacoursière inc., soit et est mandaté pour réaliser une étude de sécurité sur le système de réfrigération au Centre Air Creebec et à l'Aréna Kiwanis, pour un montant en frais professionnels de 8 000 \$ excluant les taxes, et de 610 \$ en frais de déplacement et d'hébergement.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2015-131

Délégation à M. Yannick Martin à assister à la journée des approvisionneurs municipaux, le jeudi 21 mai 2015, au Palais des congrès de Montréal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Yannick Martin, directeur des achats, soit et est délégué à assister à la journée des approvisionneurs municipaux, qui se tiendra le jeudi 21 mai 2015, au Palais des congrès de Montréal.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2015-132

Délégation à M. Danny Burbridge à assister au colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les 7 et 8 avril 2015 à Montréal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est délégué à assister au colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui se tiendra les 7 et 8 avril 2015 à Montréal.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2015-133

Délégation au maire M. Pierre Corbeil et au conseiller M. Bernard Gauthier à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 21 au 23 mai 2015 au Palais des congrès de Montréal.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le maire M. Pierre Corbeil et le conseiller M. Bernard Gauthier, soient et sont délégués à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015 au Palais des congrès de Montréal.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2015-134

Délégation au maire M. Pierre Corbeil à assister à la 7e édition d'Objectif Nord, le 28 avril 2015 à l'Hôtel Hilton de Québec.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le maire M. Pierre Corbeil, soit et est délégué à assister à la 7e édition d'Objectif Nord, qui se tiendra le 28 avril 2015 à l'hôtel Hilton de Québec.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2015-135

Délégation à M. Amine Ben Chagra à assister à une formation portant sur la gestion des technologies de l'information et les bonnes pratiques en la matière, du 14 au 16 avril 2015 à Montréal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE M. Amine Ben Chagra, directeur du Service des technologies de l'information, soit et est délégué à assister à une formation portant sur la gestion des technologies de l'information et les bonnes pratiques en la matière, qui se tiendra du 14 au 16 avril 2015 à Montréal.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2015-136

Nomination de M. Richard Alain au poste de technicien en informatique, sur une base régulière à temps complet à compter du 16 mars 2015.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE M. Richard Alain soit et est nommé au poste de technicien en informatique au Service des technologies de l'information, échelon 1, sur une base régulière à temps plein à compter du 16 mars 2015, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE M. Frédéric Vincent a entrepris des démarches auprès ministère de l'Énergie et des Ressources de louer une parcelle de terrain permettant l'accès au lot 134 du rang E du canton de Dubuisson à titre d'entrée charretière à partir du chemin Bellerive;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, pour les motifs énoncés dans sa résolution 160-2126, recommande au conseil de ville de ne pas appuyer cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion exprimée par le comité consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2015-137

Refus d'appui à M. Frédéric Vincent auprès du MERN en vue de louer une parcelle de terrain permettant l'accès au lot 134 du rang E du canton de Dubuisson.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville refuse d'appuyer M. Frédéric Vincent dans ses démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vue de louer une parcelle de terrain permettant l'accès au lot 134 rang E du canton de Dubuisson.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE M. Luc Bergeron a entrepris des démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vue de louer une parcelle de terrain située à l'arrière du lot 2 297 102 du cadastre du Québec afin d'y ranger des remorques;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, pour les motifs énoncés dans sa résolution 160-2125, recommande au conseil de ville de ne pas appuyer cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion exprimée par le comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville refuse d'appuyer M. Luc Bergeron dans ses démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vue de louer une parcelle de terrain située à l'arrière du lot 2 297 102 du cadastre du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'une demande de modification de zonage a été présentée par Corporation de développement industriel et commercial de la région de Val-d'Or, visant à permettre l'implantation de balances et/ou de centres de pesée en marge avant à une distance minimale de cinq mètres de la limite avant des terrains situés dans le secteur du Parc industriel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, pour les raisons exprimées à sa résolution 160-2127, recommande le refus de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

RÉSOLUTION 2015-139

Refus de modification de zonage demandée par Corporation de développement industriel et commercial de la région de Val-d'Or, concernant l'implantation de balances et/ou de centres de pesée en marge avant des

terrains situés dans le secteur du Parc industriel.

QUE le conseil de ville refuse la demande de modification de zonage, présentée par Corporation de développement industriel et commercial de la région de Val-d'Or, visant à permettre l'implantation de balances et/ou de centres de pesée en marge avant à une distance minimale de cinq mètres de la limite avant des terrains situés dans le secteur du Parc industriel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement, présenté par Sylvestre, Julien, Leclerc, arpenteurs-géomètres, pour le compte d'Imo Concept Abitibi inc., concernant les lots 5 103 355 à 5 103 358, 3 844 652 à 3 844 654 et 3 844 648 du cadastre du Québec, dans le secteur de la rue Omer-Godbout, a été présenté au conseil de ville;

ATTENDU QUE ce projet de lotissement est montré au plan préparé par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, le 8 janvier 2015 sous sa minute 27 869, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE pour les raisons exprimées à sa résolution 160-2135, le comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation de ce plan projet de lotissement;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2015-140

Acceptation du plan projet de lotissement présenté par SJL, a.-g., pour le compte d'Imo Concept Abitibi inc., concernant les lots 5 103 355 à 5 103 358, 3 844 652 à 3 844 654 et 3 844 648 du cadastre du Québec, dans le secteur de la rue Omer-Godbout.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le plan projet de lotissement présenté par Sylvestre, Julien, Leclerc, arpenteurs-géomètres, pour le compte d'Imo Concept Abitibi inc., concernant les lots 5 103 355 à 5 103 358, 3 844 652 à 3 844 654 et 3 844 648 du cadastre du Québec (secteur de la rue Omer-Godbout), préparé par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, le 8 janvier 2015 sous sa minute 27 869, soit et est approuvé tel que soumis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de notre ville de Val-d'Or ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme *AccèsLogis Québec* permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme *AccèsLogis Québec* a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE la reconduction et le financement adéquat du programme *AccèsLogis* est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU QUE le programme *AccèsLogis Québec* doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme *AccèsLogis Québec* doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

RÉSOLUTION 2015-141

Appui à la reconduction du programme *AccèsLogis Québec*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville demande au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois.

QUE le conseil de ville demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme *AccèsLogis Québec* à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans *AccèsLogis Québec*, en incluant des mesures d'aide pour les régions, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

QUE le conseil de ville transmette une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le conseil de ville a reçu une demande afin d'autoriser l'accès à un secteur de récolte du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, par le chemin des Loisirs, dans le secteur de Vassan;

ATTENDU QUE le conseil de ville est favorable à consentir cet accès au futur acheteur du secteur de récolte pour qu'il y transporte le bois, pourvu que celui-ci s'engage à respecter certaines mesures d'harmonisation, tenant compte de la structure du chemin des Loisirs et de la quiétude du voisinage résidentiel;

RÉSOLUTION 2015-142

Autorisation d'accès à un secteur de récolte du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) du MFFP, par le chemin des Loisirs dans le secteur de Vassan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise l'accès à un secteur de récolte du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, par le chemin des Loisirs, dans le secteur de Vassan;

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que le futur acheteur du secteur de récolte qui effectuera le transport du bois par le chemin des Loisirs s'engage à respecter les mesures d'harmonisation suivantes:

- La circulation du transport lourd sera limitée aux mois de décembre à mars, du lundi au vendredi de 7 h 00 à 17 h 00.
- Le chemin devra être entretenu et exempt de toute détérioration en tout temps.
- Le transporteur devra agir de façon à troubler le moins possible la circulation des autres véhicules automobiles et récréatifs qui empruntent ce chemin, ainsi que la quiétude du voisinage résidentiel.
- Le transporteur devra agir avec prudence et diligence de manière à prévenir les risques d'accident et à préserver l'environnement, dont les installations du puits d'eau potable qui est situé à proximité du chemin.
- Advenant que des infrastructures doivent être réparées, dont le chemin, le transporteur devra obtenir l'autorisation préalable des autorités compétentes du Service des infrastructures urbaines de la Ville, avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit.
- La Ville se réserve le droit d'exécuter ces réparations aux frais du transporteur si celui-ci, dans les 48 heures après avoir été autorisé à effectuer les travaux correctifs ou après avoir été avisé d'un défaut d'entretien suffisant, n'y a pas remédié. Si les travaux sont jugés exceptionnellement urgents, la Ville pourra procéder sans préavis aux travaux requis aux seuls frais du transporteur.

QUE le conseil de ville se réserve le droit de révoquer cette autorisation advenant le non-respect des conditions ci-devant mentionnées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

CORRESPONDANCE

Mme Gisèle Davignon, épouse de feu Edgar Davignon, est venue remettre au conseil une gravure intitulée "Le maire charitable", laquelle était accompagnée d'une carte de remerciements.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

M. Germain Lyrette demande quand la brigade anti nid-de-poule se mettra à l'oeuvre. Le maire l'informe qu'elle est déjà en fonction.

Mme Louiselle Blais a présenté un projet pour la tenue d'un Festival Blues au profit de la Fondation Brousseau-Dargis et souhaiterait obtenir une réponse. Le maire l'informe qu'une réponse lui sera transmise bientôt.

RÉSOLUTION 2015-143
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 20.



PIERRE CORBEIL, maire



Me SOPHIE GAREAU, greffière